

Lyon, le 23 juin 2014

Journée de grève nationale de la profession d'avocat : le Barreau de Lyon se mobilise pour la réforme de l'Aide Juridictionnelle

Face à l'absence de propositions concrètes de la part du ministère de la Justice sur la réforme de l'aide juridictionnelle, le Barreau de Lyon a décidé de participer à la journée nationale de grève du jeudi 26 juin 2014, initiée par le Conseil National des Barreaux, dans la continuité de la journée du 5 juin 2014.

Cette journée nationale s'articulera autour d'actions simultanées.

ACTIONS SYMBOLIQUES DU JEUDI 26 JUIN 2014 :

- 8h30 : rassemblement unitaire des avocats en robe avec des rabats rouges devant le Nouveau Palais de Justice et lecture de la motion par le Bâtonnier Pierre-Yves JOLY,
- 8h30-11h30 et 13h30 -16h30 : tractage et sensibilisation auprès des justiciables sur l'intérêt de l'accès au Droit et à la Justice et les raisons de cette grève.
- Annulation de toutes les permanences de consultations juridiques gratuites pendant la journée, grève de toutes les comparutions immédiates, grève de toutes les audiences devant les juridictions pour mineurs et étrangers et grève des audiences de CRPC pendant 15 jours à compter du 26 juin 2014, pas de désignation ni d'intervention pour les avocats commis d'office.
- Lecture d'un communiqué au début des audiences maintenues.

Rappelons que la situation de l'aide juridictionnelle se dégrade depuis plusieurs années avec des admissions qui augmentent régulièrement (+3,7 % de 2011 à 2012) tandis que les dotations diminuent (stagnation de 2011 à 2012 puis baisse de 9,3 % en 2012-2013). Face à cette situation, la profession d'avocat a formulé à plusieurs reprises des propositions concrètes de financement complémentaire permettant un doublement du budget de l'aide juridictionnelle sans alourdir les charges de l'Etat.

Pierre-Yves Joly, Bâtonnier de l'Ordre des avocats au Barreau de Lyon rappelle « **l'importance pour notre Barreau, le deuxième de France, de suivre ce mouvement initié par notre instance représentative. Les avocats se mobilisent à nouveau pour garantir les droits fondamentaux des justiciables et de tous les citoyens afin de préserver l'accès à la justice pour tous.** »

A lire en annexe :

Le communiqué qui sera lu en amont des audiences maintenues

Le tract qui sera distribué aux justiciables devant le nouveau Palais de Justice